



aimons l'avenir

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**Club pour le développement durable**  
Acteurs - communes - territoires

**L'insertion par l'économie**  
Atelier du 19 juin 2007

COMPTE RENDU



**Association 4D**  
**Dossiers et Débats pour le Développement Durable**  
Cité européenne des Récollets  
150-154 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris  
Tél. : 01 44 64 74 94 – Fax : 01 44 64 72 76

## Atelier du 19 juin 2007

### L'insertion par l'économie

---

- 9H00 **Accueil**  
**Michèle Vullien,**  
*Présidente du Club pour le développement durable, vice-présidente du Grand Lyon,*
  
- 09H15 **Introduction, présentation du thème de la séance**  
**Guy David,**  
*Vice-président chargé de la coordination des politiques d'insertion, Maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or*  
  
**Alain Blum,**  
*Chargé de mission développement économique / insertion / Grand Lyon*  
  
**Marie Chéron,**  
*Chargée de mission - Association 4D*
  
- 09H45 **Témoignages. Chacune de ces présentations a été suivie d'un débat.**
  - **Une hypothèse de sensibilisation des publics en insertion aux Technologies de l'information et de la communication**  
**Jacques Houdremont,**  
*Directeur de la Maison de la formation de Grigny*
  
  - **La culture comme levier dans les parcours d'insertion**  
**Emmanuelle Barbier-Maitre,**  
*Chargée de mission Insertion Culture - ALLIES PLIE de Lyon*
  
  - **Présentation des « cellules emploi » mises en place dans l'est lyonnais, exemples de Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape**  
**Delphine Gamboni,**  
*Chef de projet Plie Uni-est à Vaulx-en-Velin*  
  
**Adélaïde Ribot,**  
*Chef de projet Plie-Uni-est à Rillieux-la-Pape*
  
- 11H45 **Conclusion**

## Introduction

<b>L'insertion par l'économie au sein de l'agglomération .....</b>	<b>5</b>
A. Le rôle et la légitimité du Grand Lyon en matière d'insertion .....	5
B. les actions .....	5
C. Les axes de la Mission insertion .....	6

## Témoignages

<b>Une hypothèse de sensibilisation des publics en insertion aux TIC.....</b>	<b>9</b>
A. Trois axes d'action.....	9
B. Le Chantier Patrimoine .....	9
C. D'autres actions .....	9
D. les perspectives de développement du projet au sein de l'agglomération .....	10

<b>La culture comme levier dans les parcours d'insertion .....</b>	<b>11</b>
A. Leontexte d'intervention.....	11
B. La consolidation du dispositif .....	11
C. La culture, un vecteur de mobilisation.....	11
D. Trois axes d'action.....	11
E. L'insertion par la culture dans le cadre des Biennales .....	12

<b>Présentation des « cellules emploi » mises en place sur l'est lyonnais, Exemples de Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape .....</b>	<b>14</b>
A. Le contexte.....	14
B. Les clauses d'insertion.....	14
C. Zoom sur l'ANRU .....	14
D. Zoom sur une expérience en cours.....	15

<b>Synthèse des échanges avec la salle.....</b>	<b>18</b>
---	-----------

Mme Michèle Vullien ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants. Elle précise que ce 3<sup>ème</sup> atelier est organisé par la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre du "Club pour le développement durable : acteurs, communes, territoires".

Cet atelier porte sur la thématique de *l'insertion par l'économie* qui constitue un volet important des politiques de développement durable. Madame la Présidente souligne que le développement durable ne concerne pas uniquement l'environnement au sens classique du terme, comme certains peuvent encore le croire.

## L'insertion par l'économie au sein de l'agglomération

**Guy David,**

Vice-président chargé de la coordination des politiques d'insertion / Maire de Saint-Germain-au-Mont-D'or,

**Alain Blum,**

Chargé de mission développement économique / insertion au Grand Lyon

*Guy David présente la spécificité des préoccupations concernant l'insertion par l'économie au sein de l'agglomération. Alain Blum expose ensuite l'ensemble des actions conduites en la matière depuis quelques années.*

### **A. Le rôle et la légitimité du Grand Lyon en matière d'insertion**

D'un point de vue politique et administratif, Guy David précise que la compétence insertion ne revient pas à la Communauté urbaine. Le Grand Lyon joue un rôle de coordinateur, d'animateur et d'employeur au service de l'insertion par l'économie. Il coordonne notamment un certain nombre de projets structurants avec l'idée pragmatique d'améliorer les résultats de l'insertion par l'économie sur l'ensemble du territoire.

Ainsi le Grand Lyon a un rôle :

- *Animateur des politiques publiques d'insertion*

Le Grand Lyon, comme l'explique Alain Blum, a la volonté de coordonner le rapport élus / techniciens. Pour illustrer cette volonté de cohérence, des petits déjeuners sont organisés, toutes les cinq semaines, dans les Conférences des maires pour instaurer un « dialogue d'agglomération » quelque peu informel.

- *Employeur public*

La Communauté urbaine travaille avec la Direction des ressources humaines pour ce qui concerne les jobs d'été, les contrats aidés ou l'apprentissage, dans l'objectif d'avoir une véritable stratégie d'insertion en interne.

- *Acteur sur les marchés publics*

Donneur d'ordre et acheteur dans le cadre des marchés publics, le Grand Lyon est amené à développer la clause d'insertion.

### **B. Les actions**

L'action du Grand Lyon dans le domaine de l'insertion économique se déploie de différentes manières :

- Un travail d'interface développement économique / politique de la ville est mené.

Le lien développement économique / emploi et insertion s'est raffermi, d'une part à partir de la dynamique de l'action menée par la Délégation générale au développement économique et international du Grand Lyon, au sein des clubs d'entreprises de *Lyon ville de l'entrepreneuriat*. D'autre part, dans le cadre de la politique de la ville, la priorité est

accordée aux secteurs et aux populations en difficulté, en s'appuyant sur le développement économique de l'agglomération.

Ainsi, toute action engagée s'organise en fonction de la valeur ajoutée que le Grand Lyon peut lui apporter : en quoi l'agglomération, dans son organisation et dans ses liens avec les entreprises, peut-elle apporter un appui aux communes qui elles, ont compétence en matière d'insertion ?

- Par ailleurs les efforts ont porté sur la question de la territorialisation, puisque l'insertion, économique mais aussi l'insertion de façon générale, pose la question de la proximité. Il convient de connaître les conditions réelles de vie des populations avec lesquelles travailler, leurs difficultés d'emploi et d'insertion, afin d'être rapide, concret, efficace.

L'occasion de structurer l'action en faveur de l'insertion s'est offerte à travers les Conférences des maires mises en place par le Président du Grand Lyon. Elles permettent une territorialisation des relations entre certains services communautaires et communaux. Ainsi, l'organisation de l'action de proximité en matière d'insertion par l'économie s'est appuyée sur cette territorialisation.

Le travail à l'échelle de trois Conférences des maires a permis la co-construction des projets intercommunaux qui mettent en réseaux les acteurs de l'emploi et de l'insertion et essayent de répondre aux besoins des entreprises sur les emplois non pourvus.

## **C. Les axes de la Mission insertion**

### **1. La clause d'insertion**

Ce dispositif permet la coordination et la structuration de l'action sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les quatre PLIE de l'agglomération. Le PLIE SOL (plan local d'insertion par l'économie du Sud Ouest Lyonnais) a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'agglomération et travaille étroitement avec le Grand Lyon.

Depuis début 2005, ce dispositif a permis la mise en place de 350 contrats de travail, et en 2006 de 220 contrats. Contrat ne veut pas dire emploi : le plus souvent il s'agit de contrats d'une durée d'environ 6 mois. Mais ce type expérience est utile dans un parcours d'insertion pour amener vers un emploi durable. Le dispositif a généré 170 000 heures de travail pour 350 personnes, pour l'ensemble des marchés de l'agglomération. A l'issue d'un contrat signé grâce à cette clause, 49% des personnes sont en « sortie positive », c'est-à-dire qu'ils obtiennent soit un contrat à durée déterminée de plus de 6 mois, soit un contrat à durée indéterminée, ou encore une formation, une mission en intérim. Un certain nombre d'abandons est observé, mais il est conforme aux taux relatifs aux emplois classiques.

Le Grand Lyon a la volonté de généraliser ce dispositif pour ses propres marchés et dans cette perspective, la charte achat fixe l'objectif d'inclure la clause sociale et environnementale dans 80 % des marchés de services et de travaux.

En complémentarité avec la mission du PLIE SOL, le Grand Lyon propose un cadre commun et assure le reporting sur la mise en œuvre de cette clause au niveau de l'ensemble des donneurs d'ordre de l'agglomération (Sytral, villes, Région, Conseil général...).

Actuellement, une phase de généralisation de ce dispositif à l'ensemble des directions (propreté, voirie, communication, développement urbain...) s'opère au Grand Lyon ainsi qu'une phase d'extension sur l'ensemble des marchés de travaux et de services. La négociation est menée direction par direction.

## 2. Le renforcement du cadre commun

Un exemple : le marché de travaux d'un montant de 100 millions d'euros pour la construction du siège de la Région Rhône Alpes à Confluence bénéficie de cette clause : 100 contrats de travail sont prévus dans ce cadre.

Le 20 septembre prochain, une réunion pour asseoir une ingénierie plus forte au niveau de l'agglomération sur la clause d'insertion est prévue avec l'ensemble des donneurs d'ordre, élus et acteurs de l'insertion.

## 3. Le dossier mobilité insertion

Le manque de mobilité constitue un frein important à l'emploi, d'où le développement d'un dispositif de transport à la demande. Ce service développé à partir de 5 lieux dans l'agglomération, permet le transport de 400 personnes par an, Rmistes ou demandeurs d'emploi, et génère 30 000 heures de travail, notamment du travail à domicile.

Reposant sur quatre associations, prestataires et prescripteurs, ce dossier évolue vers une nouvelle organisation avec un opérateur unique. Il s'agit d'augmenter le nombre de personnes transportées et de diversifier le type de prescripteur en prenant en compte, par exemple, les personnes à mobilité réduite. Un travail est actuellement en cours pour mettre en place une plateforme mobilité / insertion afin de traiter la globalité des freins à l'emploi liés à la mobilité pour l'accès à l'emploi.

## 4. Les Biennales – l'insertion par la culture

Depuis 1998, les deux biennales, art contemporain et danse, comportent un volet insertion. La biennale de la danse 2006 a permis à 250 personnes de bénéficier d'une action d'insertion dans le cadre du défilé. Cette action passe par un certain nombre de dispositifs régionaux, de chantiers d'insertion. Il s'agit d'un travail en amont qui permet d'améliorer le parcours d'insertion des personnes en les mobilisant sur des événements phares.

Une réflexion est menée pour développer des actions liées à d'autres événements, sur d'autres territoires et lieux culturels. Ce volet de la mission donne des résultats en terme de renforcement de la confiance que ces personnes ont en elles-mêmes. Il s'agit davantage d'insertion sociale qu'économique, mais cela est particulièrement opérant dans un parcours d'insertion professionnelle.

## 5. L'économie sociale et solidaire

Avec les villes de Lyon, Vaulx-en-Velin et la Région, le Grand Lyon soutient les initiatives d'économie sociale et solidaire menées dans l'agglomération en réunissant les partenaires (la chambre régionale d'économie sociale et solidaire, l'Union régionale des coopératives, les établissements financiers, la Nef, la Banque éthique) pour développer des actions innovantes.

Autres exemples :

- Le bail coopté et sécurisé à vie mis en place avec les coopératives d'habitat : **Habicoop**. Cette initiative a été lancée dans le cadre de l'ANRU et plusieurs projets sont en cours aujourd'hui ;
- La monnaie solidaire et complémentaire : **SOL**. Sans être un substitut à l'Euro, elle permet à des réseaux d'entreprises d'échanger des biens et services (1 SOL = 0,15 euros). Cette monnaie permet de dynamiser le développement d'un tissu d'entreprises, de commerces équitables ou autre ;
- Le développement des **services à la personne**. Un travail sur le vieillissement des personnes dans le logement social et sur l'obsolescence du bâti est engagé. Cet axe se développe dans d'autres villes.

## 6. Le développement économique

L'agglomération compte 4 zones franches et 9 zones de redynamisation urbaine qui permettent des exonérations et le développement de pépinières d'entreprises. La clause d'embauche est optimisée à partir de l'implantation des entreprises.

Un dispositif de soutien à la création d'activités qui répond à une véritable stratégie d'agglomération, a été mis en place dans les quartiers prioritaires. Il s'agit d'accompagner les personnes, de suivre les projets et les structures créées.

30 personnes bénéficient de ce dispositif. Le cahier des charges permet d'avoir un diagnostic et d'évoluer d'une démarche de guichet vers une démarche de projet. Cette initiative est intégrée à *Lyon Ville de l'entrepreneuriat*.

Afin de développer des outils stratégiques locaux, les Conférences des maires volontaires travaillent sur la mise en réseau et le traitement des offres non pourvues, via l'accompagnement de projets. Il s'agit d'une posture au service des territoires, d'une démarche de construction d'après les besoins identifiés localement.

Dans le Val de Saône, qui ne bénéficie pas de dispositif PLIE, des déjeuners de l'emploi sont organisés avec les élus, pour travailler avec les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion sur l'articulation des actions relatives à ces thématiques.

Autre action mise en œuvre : la **lutte contre l'alphabétisation numérique** qui se développe à partir des expériences menées dans l'agglomération.

Sur **le volet observatoire et traitement statistique**, le Grand Lyon travaille avec l'Opale et l'agence d'urbanisme sur un cahier annuel qui met en lien l'emploi, la formation et l'insertion. Des fiches territorialisées sont élaborées et un tableau de bord permet de visualiser les résultats concernant les zones franches.

Le dernier axe de la mission du Grand Lyon **s'inscrit dans l'évènementiel**. Une demi-journée thématique a été organisée sur la clause d'insertion et sera rééditée en septembre ; une journée culture et insertion aura lieu en octobre et enfin, la Communauté urbaine participe au Forum pour une mobilisation responsable.



## Une hypothèse de sensibilisation des publics en insertion aux TIC

**Jacques Houdremont,**

Directeur de la Maison de la formation de Grigny

La Maison de la formation de Grigny, ville qui a rejoint cette année le Grand Lyon, est née de la politique de la ville dans un quartier sensible. Elle héberge des organismes de formation et a pour mission essentielle de sensibiliser les populations de Givors et Grigny à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les domaines de la vie : éducation, formation, culture etc.

### A. Trois axes d'action

1. *L'équipement* : la Maison accueille tout type de publics dans l'objectif de les familiariser avec l'outil informatique. Des modules de sensibilisation sont programmés ; les personnes peuvent ensuite être orientées vers les ateliers mis en place par les GRETA.
2. *Les dispositifs pratiques d'accès à l'outil* : la Maison organise le prêt d'ordinateurs pour les personnes qui n'y ont pas accès et qui sont en situation de retour à l'emploi, dans une logique de développement social et d'insertion économique.
3. *La démarche participative* associe de nombreux acteurs sociaux. La Maison est devenue l'équipement de référence pour étudier l'intégration des outils de communication d'aujourd'hui dans les différentes actions d'insertion. Quelques projets ont été développés, notamment le Chantier patrimoine présenté ci-dessous.

### B. Le Chantier Patrimoine

Ce projet a été mis en place par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de Givors et Grigny, pour des Rmistes et des personnes en retour à l'emploi. Un chantier d'insertion pour rénover un monument du patrimoine historique de Givors a été organisé.

La Maison est intervenue pour mettre en valeur le travail réalisé en aidant les personnes à utiliser l'outil informatique, à écrire et à témoigner. Concrètement, un site Internet sur le Chantier patrimoine a été mis en ligne. L'archiviste de la ville de Givors a collaboré à la rédaction de la partie historique et les participants ont été accompagnés par l'association pour l'élaboration des rubriques : mise en ligne de photos, rédactions de témoignages, présentation du projet, synthèses des rencontres, conclusions sur l'expérience. Un livre d'or a permis de recueillir des témoignages d'élus, de responsables de l'ANPE, d'habitants... qui ont souligné l'intérêt du travail.

Cette expérimentation innovante a montré que l'outil informatique pouvait être utile pour la valorisation des publics en insertion. Elle permet d'amener ces personnes à aborder les nouvelles technologies et de les rassurer dans leur parcours d'accès à l'emploi.

### C. D'autres actions

Un autre axe concerne les actions menées dans le cadre de la Biennale d'art contemporain, avec les Potagers du Garon implantés à Grigny. Ce n'est pas le même type de projet, mais la démarche est similaire : il s'agit, à travers les TIC, de publier et

témoigner, d'approcher des sites afin de démontrer qu'Internet peut être une mine de documentation et de recherche.

Dans le cadre du Contrat d'insertion de la Ville de Givors, la Maison monte un projet d'accompagnement des demandeurs d'emploi, qui sera mis en place en septembre. Le but est d'aider les demandeurs d'emploi, car bon nombre d'entre eux sont perdus devant un ordinateur, notamment ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Ce projet est monté en partenariat avec l'ANPE pour déculpabiliser les personnes, les aider à manipuler la souris, leur donner des moyens mnémotechniques afin qu'elles utilisent l'informatique, outil essentiel pour la recherche d'emploi aujourd'hui. Il s'agit d'une action d'alphabétisation numérique.

#### **D. Les perspectives de développement du projet au sein de l'agglomération**

La Maison est aujourd'hui constituée en association. Elle a été créée dans le cadre de la Communauté de communes Rhône Sud, qui réunit Givors et Grigny. Ces villes ont intégré le Grand Lyon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le savoir-faire acquis sur le terrain au quotidien depuis trois ans, peut aujourd'hui être mis à disposition d'autres structures. Ce dispositif est suivi, ce qui permet de l'analyser dans l'objectif de le développer et de l'adapter. Ce sera le but de la Biennale mise en place à Givors et Grigny en décembre 2007. Celle-ci fera suite à une première rencontre internationale organisée en 2005 dans le cadre des entretiens Jacques Cartier. La question de l'insertion avait déjà été abordée à cette occasion et avait déclenché au niveau du Contrat de pays Rhône-Alpes, une réflexion sur le recyclage des déchets électroniques et sur les moyens de faire de cette filière un cadre pour les missions d'insertion.

En ce qui concerne la Biennale, l'idée est de mener une initiative sur 3 ans, jusqu'en 2009. Les personnes des Centres de démocratisation de l'informatique qui étaient déjà présentes au mois de décembre, partageront leur expérience développée dans les favelas du Brésil.

# La culture comme levier dans les parcours d'insertion

**Emmanuelle Barbier-Maitre,**

Chargée de mission Insertion Culture, ALLIES PLIE de Lyon

La Mission insertion culture a une fonction d'ingénierie au service des 4 PLIE de l'agglomération. Elle a été mise en œuvre par le PLIE de Lyon. Financée par la Ville, la Région, l'Etat, le Grand Lyon, le FSE (Fonds social européen) et l'initiateur de la demande, elle s'exerce en relation étroite avec la politique de la ville.

## **A. Le contexte d'intervention**

La Mission insertion culture existe depuis 1998-2000 et a été initiée à l'occasion du défilé des Biennales de la danse 1996 et 98, par une compagnie qui avait souhaité structurer et formaliser un volet insertion autour de cet événement. Cette expérience s'est poursuivie, consolidée, confortée, dans le cadre de la programmation emploi insertion de la Ville du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et aujourd'hui dans le cadre du CUCS de l'agglomération.

## **B. La consolidation du dispositif**

La mobilisation de personnes en insertion a été mise en œuvre dans le cadre de projets culturels. L'outil artistique et culturel est considéré à la fois comme levier et support pour faciliter l'insertion de personnes en parcours d'insertion ou en situation d'exclusion. Cette action ne doit pas être confondue avec le travail d'insertion de jeunes artistes, qui n'entre pas dans le cadre de cette mission.

## **C. La culture, un vecteur de mobilisation**

Depuis trois ans, la Programmation emploi insertion de la Ville de Lyon a développé un axe mobilisation, qui consiste à travailler sur les techniques de recherche d'emploi et sur la dynamisation des parcours. Cette action inscrit de manière formelle l'insertion par le support artistique et culturel. Six opérateurs, structures d'insertion et de formation, accompagnent le public avec pour finalité la recherche d'emploi.

Il s'agit de donner accès à la sortie culturelle, en s'appuyant sur l'outil « Culture du cœur » qui permet de mettre à disposition de places de spectacle pour les personnes en difficulté sociale et financière. L'objectif est de développer des partenariats entre les opérateurs d'insertion et les porteurs de projets culturels. Dans le cadre de la charte de coopération culturelle de la Ville, la mission d'appui vise à rapprocher deux mondes professionnels différents.

## **D. Trois axes d'action**

### **1. Le développement**

Pour consolider cette mission implantée à Lyon, il serait intéressant de l'essaimer sur l'agglomération et de la développer autour de thématiques différentes. Un travail avec la Drac, le Grand Lyon et la Ville permettrait de repérer les territoires qui ont des ressources sur les questions de culture et d'insertion et où il serait pertinent de développer ces actions.

### **2. L'animation**

Cet axe vise à animer les deux grands événements que sont les Biennales : le défilé et *L'art sur la place*, transformé en projet *Veduta*.

La charte de coopération culturelle favorise le développement des projets des institutions culturelles lyonnaises sur les quartiers prioritaires du Contrat de ville et auprès des populations en difficulté, sans financement supplémentaire. La mission intervient en

appui aux institutions (l'Opéra par exemple) qui se sont engagées sur cet axe. Cette année 235 personnes ont été mobilisées pour le défilé.

### **3. L'évaluation**

Qu'apportent, de manière individuelle, ces actions à ces personnes ?

Les actions se développent sur le long terme et il faut convaincre les opérateurs de leur pertinence... car beaucoup en sont peu convaincus. Dans un contexte où la finalité est économique avant tout, et où la satisfaction des besoins essentielles prime, il faut convaincre les opérateurs, les accompagner et appuyer la mise en place des actions.

La culture est une autre manière d'appréhender l'insertion. Les difficultés propres à la situation de chômage sont prises en compte : la dépréciation de soi, la dévalorisation, le sentiment d'inutilité, la rupture du lien. Il est nécessaire de travailler sur ces aspects, d'accepter de ne pas tout miser sur l'insertion économique dans un premier temps et de travailler sur le chemin à parcourir pour inscrire une personne dans une vraie logique d'insertion professionnelle.

Il importe d'être exigeant dans la mise en œuvre de ces actions pour, à terme, convaincre qu'elles participent bien à l'insertion socio professionnelle.

## **E. L'insertion par la culture dans le cadre des Biennales**

**Xavier Phélut,**

Coordinateur des Biennales, pour le Défilé et *Veduta*

Xavier Phélut indique que les Biennales de Lyon, associations 1901, portent deux projets dans le cadre de la politique de la Ville. Elles s'appuient sur une dynamique de préparation de long terme, allant de 6 mois à un an. Ce sont deux événements éphémères, mais qui ont une forte visibilité et une grande notoriété. Ils permettent notamment de réunir professionnels et amateurs.

Sur les sites en Contrat de ville de l'agglomération et de la région, l'objectif est de mobiliser tous les types de publics, grâce notamment à l'approche des artistes. Un retour à l'emploi immédiat n'est pas recherché, mais plutôt une mobilisation dans un souci de mixité et de qualité artistique, car il ne s'agit pas de faire de la culture à deux vitesses. Il y a un très large éventail d'actions menées, courtes ou longues, pour un public de jeunes ou d'adultes, à travers une mobilisation collective ou individuelle. Ces actions reposent sur le binôme opérateur culturel / opérateur insertion et les partenariats peuvent être très larges.

### **Le projet *Veduta***

Ce nouveau projet *Veduta* (qui remplace *l'Art sur la place*) résulte d'une commande faite à 8 artistes : 3 de Lyon, 3 de l'agglomération lyonnaise, 2 de Saint-Étienne. Ces huit artistes créent une œuvre originale qui sera exposée pendant le week-end des 13 et 14 octobre, Place des Terreaux à Lyon. En amont, chaque artiste est associé à un territoire, sur lequel seront enclenchées des actions de médiation avec pour objectif la diffusion de l'art contemporain. Différentes actions sont prévues : ateliers, expositions, rencontres avec les artistes. Il s'agit d'amener des œuvres dans des lieux non prévus pour cela, de proposer un large éventail d'actions, pour un public élargi. *Veduta* s'adresse aux territoires et à tous leurs habitants.

Dans la même idée, l'accès à l'art contemporain peut être facilité par le biais d'une pratique. Dans le cadre du projet *Veduta*, les réseaux de porteurs et d'encadrants artistiques et techniques sont sollicités pour suivre les actions de médiation qui se déroulent depuis le printemps et jusqu'en octobre sur les 8 territoires. Ils en sont les témoins, les reporters.

Des projets sont menés par :

- la MJC de Rillieux-la-Pape, mobilisant le comité des opérateurs autour de la photo numérique ;
- *Les Inattendus*, collectif de la Guillotière, autour de la vidéo, avec le centre social Bonnefoy et l'IFRA pour l'accompagnement professionnel des personnes ;
- la Maison de Grigny, sur Internet, en partenariat avec les Potagers du Garon, jardin d'insertion membre du réseau Cocagne.

Cependant, il est difficile de réunir les financements pour démarrer les projets.

# Présentation des « cellules emploi » mises en place dans l'est lyonnais, Exemples de Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape

**Delphine Gamboni,**

Chef de projet, Plie Uni-est à Vaulx-en-Velin

**Adélaïde Ribot,**

Chef de projet, Plie Uni-est à Rillieux-la-Pape

## **A. Le contexte**

Le Plie Uni-Est (Plan local pour l'insertion et l'emploi) est notamment implanté sur les communes de Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. Il s'agit d'un outil de coordination des politiques publiques de l'emploi, né d'une volonté politique locale partagée par différents partenaires : les communes, le Département, la Région et l'État.

L'objectif est d'agir de manière concertée et transversale dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, pour la remise à l'emploi des publics en difficulté.

Le volet emploi et insertion du nouveau CUCS d'agglomération vise la cohérence des politiques publiques en matière d'emploi, notamment vis-à-vis des personnes en difficultés par rapport à l'accès et au retour à l'emploi.

Dans cet objectif, des actions d'accompagnement, de mobilisation et de mise à l'emploi des publics fragilisés à travers des parcours individualisés, sont mises en œuvre.

## **B. Les clauses d'insertion**

Les clauses d'insertion sont considérées comme des leviers pour la mise à l'emploi des publics prioritaires. On les retrouve dans les marchés publics des collectivités et des institutions. L'ANRU permet la mise en place des clauses dans les marchés de rénovation urbaine.

Il y a environ 250 000 marchés publics par an, dont 60 % sont sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités. Ces chiffres permettent de mesurer le rôle que peuvent jouer ces clauses.

## **C. Zoom sur l'ANRU**

La loi d'orientation et de programmation de la ville vise entre autre, à favoriser l'emploi des publics prioritaires et notamment les habitants des ZUS. Les programmes qui font appel à des financements de l'Agence doivent contenir une clause d'insertion.

L'article le plus utilisé dans l'agglomération est l'article 14 : il permet à l'administration publique de fixer en toute légalité dans les cahier des charge des marchés publics, des conditions permettant de promouvoir l'emploi des personnes en difficulté d'insertion. C'est à l'occasion de l'exécution des marchés que les entreprises attributaires s'engagent à réserver une partie des heures travaillées pour des publics en insertion professionnelles.

L'article 30 est réservé aux marchés de services.

Tous les chantiers et tous les marchés ne sont pas forcément adaptés à la clause, cela dépend du montant des travaux, du niveau de technicité requis, des délais prévus.

Les publics visés par les clauses sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux dont le RMI, les jeunes sans qualification ou inscrits dans les missions locales. Après extension du cahier des charges du Grand Lyon, sont également visés les jeunes résidants en Zone urbaine sensible (ZUS), les travailleurs handicapés et les bénéficiaires du Plie.

La maîtrise d'ouvrage définit librement la hauteur et les modalités de mise en œuvre de la clause. Différentes options sont possibles :

- embauche directe par l'entreprise adjudicataire du marché ;
- mise à disposition de personnels par une structure d'insertion par l'activité économique ;
- sous-traitance ou co-traitance à une structure (essentiellement les structures d'insertion ou les régies de quartier).

#### **D. Zoom sur une expérience en cours**

La mise en place des clauses a été réalisée de façon expérimentale à partir de 2004 :

- à Rillieux-la-Pape : construction des vestiaires du Centre technique municipal (CTM) ;
- à Vaulx-en-Velin : aménagement du Jardin des paix et des libertés.

Les clauses ont été intégrées dans 3 lots sur 5. L'objectif est d'être gagnant / gagnant, pour les personnes qui en bénéficient comme pour les entreprises qui ne doivent pas être pénalisées.

A Vaulx-en-Velin, 12 personnes ont travaillé en 2004-2005 : 6 jeunes et 6 adultes. Cette expérience a été menée par le Plie, la mission locale et l'ANPE, avec la mise en place d'une cellule emploi regroupant les trois référents entreprises des partenaires. Le Plie a assuré la fonction d'ingénierie, la mise en œuvre opérationnelle des clauses et le suivi pour le compte des communes.

Une évaluation hebdomadaire est réalisée à Vaulx-en-Velin, concernant notamment le suivi des personnes et le contact régulier de l'entreprise avec des cellules emploi. Une fois par mois, la maîtrise d'ouvrage rend compte des avancées et des difficultés rencontrées.

**Michèle Vullien**, Présidente du Club, s'interroge sur les moyens dont disposent les communes pour vérifier si l'entreprise attributaire met bien en œuvre la clause.

**Delphine Gamboni** explique l'organisation pour les communes qui sont couvertes par un Plie : la cellule emploi met en place le dispositif et présélectionne les candidats orientés par les opérateurs de la commune. Il y a ensuite un entretien de recrutement avec un membre de la cellule emploi (donc l'ANPE, le PLIE ou la mission locale) et le chef d'entreprise choisit librement parmi les candidats proposés.

Le but est de vérifier l'éligibilité du public. Mais la difficulté est d'être réactif et de bien préparer la clause, dans un délai qui est souvent contraint. Lorsqu'il n'y a pas de Plie sur la commune, il faut pouvoir trouver une structure souple qui puisse répondre rapidement aux besoins de l'entreprise.

La méthodologie de travail s'est affinée et formalisée depuis 2004, avec l'identification de deux phases importantes :

##### *1. La préparation du marché.*

Le PLIE intervient en appui méthodologique au marché d'ouvrage. Le niveau de technicité est évalué pour identifier les lots sur lesquels portera la clause d'insertion, puis le temps d'insertion qui sera réalisé est chiffré. Dans l'agglomération l'évaluation se fait à partir des montants de travaux, ce qui est souvent plus facile que de partir des heures de travail qui peuvent être générées sur un marché, car le volume horaire total n'est pas toujours communiqué au démarrage d'un marché.

Ensuite la cellule emploi assure l'appui technique à la rédaction de la clause d'insertion - ou la rédaction de la clause elle-même.

## 2. *Après attribution et notification du marché.*

Une fois que le marché a été notifié, une réunion préalable à la mise en route du chantier est organisée. Les chargés de développement emploi, ou chargés de relation entreprise, interviennent et présentent la clause d'insertion : qu'est ce que c'est ? Comment le Plie appuiera les entreprises pour répondre à cette clause ?

Il est proposé ensuite aux entreprises des entretiens individuels, pour définir des profils de poste : quels sont les compétences requises ? Sur quels postes portera l'insertion ? Une fois que tout est déterminé, la cellule emploi est mise en place, ce qui permet de préparer le recrutement : présélection des candidats, présentation à l'entreprise et lorsque c'est nécessaire, mise en lien avec des structures d'insertion.

Le marché peut ensuite se réaliser. Les candidats sont suivis pendant toute la durée du chantier par les chargés de mission emploi / développement de l'emploi, qui peuvent éventuellement intervenir en conseil, assistance ou médiation.

Enfin, une aide est apportée aux entreprises afin qu'elles transmettent les informations quantitatives et qualitatives pour vérifier la bonne exécution de la clause d'insertion. Jusqu'ici une seule entreprise a eu des pénalités pour mauvaise application de la clause.

Pour en revenir à l'exemple vaudais, le constat a été fait qu'une cellule emploi à trois têtes ne pouvait pas fonctionner correctement, que les trois contacts entreprises n'étaient pas efficaces, que ce mode de fonctionnement engendrait un manque de lisibilité ainsi que des discours divergents. Il a donc été décidé que le Plie Uni-est serait l'interlocuteur unique pour la mise en œuvre des clauses sur la commune, avec pour contact entreprise, le chargé de mission relation entreprises du Plie. Depuis lors, la coordination avec les partenaires s'opère mieux et la cellule a été élargie : elle comprend désormais le Plie, le GPV, le directeur de l'ANPE, la directrice de la mission locale, la coordinatrice emploi formation de la Direction du travail et de façon plus ponctuelle, la maîtrise d'ouvrage sur les marchés concernés (notamment à l'occasion des points trimestriels ou en cas de problème).

A Vaulx-en-Velin, dans le quartier Écoin sur la combe, 9 lots sont concernés par la clause, soit la totalité du marché. Mais tous les lots ne se prêtaient pas à la clause et des problèmes sont apparus sur deux lots qui demandaient un trop haut niveau de technicité (l'entreprise sous-traitait à une toute petite entreprise de deux salariés dans l'incapacité d'encadrer une personne). Or il n'a pas été possible de supprimer la clause sur ces lots. L'entreprise était de bonne foi et il a été difficile de trouver une solution sans créer de précédent.

Quoi qu'il en soit les 9 lots sont concernés et 12 personnes ont déjà travaillé en 2006. Sept d'entre elles ont été embauchées en contrat temporaire, 3 en contrat de professionnalisation jeune et une a été mise à disposition par le GEC. A l'heure actuelle, une embauche directe a été effectuée et une personne sera recrutée d'ici la reprise en septembre.

### **État des lieux du chantier en cours**

La clause a été totalement exécutée sur 2 lots alors qu'il reste trois années de chantier, et elle est largement dépassée sur l'un d'entre eux puisque le volume d'heures souhaitées a été réalisé à 200%.

Le but était de présenter aux entreprises les avantages de la clause pour ces marchés qui sont souvent en tension, de proposer des circuits de recrutement différents et d'être le médiateur pour un public qui accède difficilement à l'emploi (situation de Vaulx-en-Velin).



### **Bilan sur les deux communes**

A Rilleux, le bilan 2006 des clauses dans le cadre de l'ANRU et de la maîtrise d'ouvrage ville, est le suivant : 13 personnes ont travaillé, ce qui représente 33 mois d'insertion, soit trois équivalents temps plein sur l'année.

A Vaulx-en-Velin, les partenaires ont souhaité élargir la clause à tous les recrutements mis en place sur la commune. Ainsi, la Mission locale, l'ANPE et le Plie travaillent conjointement et de façon durable à l'organisation des recrutements.

### **Anticipation de la mise en place des clauses.**

Il s'agit d'un axe de progression. Quand les clauses voient le jour, il est nécessaire, de repérer les lots concernés, de trouver rapidement des profils correspondant aux offres, de travailler sur les qualifications en amont de ces clauses. Cette démarche s'instaure dans le cadre des Plie pour anticiper les besoins en qualification nécessaires et les profils recherchés sur les clauses d'insertion.

Aujourd'hui, après deux années de mise en œuvre, l'expérience du Plie Uni-est a permis de mettre en avant l'importance de renforcer le partenariat local autour du service public de l'emploi local et de mettre en place une organisation pérenne pour gérer la clause.

Il est indispensable pour l'évaluation :

- d'avoir identifié au plus près les opérations permettant l'intégration de la clause ;
- de communiquer auprès des services techniques sur l'utilité et la philosophie de la démarche ;
- d'aider la maîtrise d'ouvrage à la rédaction de la clause ;
- de proposer un conseil personnalisé aux entreprises attributaires des marchés, dans la mise en œuvre de la clause et bien au-delà. En effet, le Plie assiste les entreprises pour mettre en place les obligations d'insertion, mais également pour des embauches de droit commun. Il s'agit donc là d'un véritable appui à la création d'activités ;
- de repérer le public ;
- d'anticiper les besoins ;
- de suivre et évaluer l'action. L'objectif n'est pas forcément la sortie positive à l'issue de ces chantiers mais la valorisation de la qualification acquise à l'issue du chantier.

### Comment sensibiliser le public aux TIC ?...

#### Quel est le statut de la Maison de la formation ?

**Jacques Houdremont** précise qu'il convient de différencier la Maison de la formation de la Maison de l'emploi et du service public de Givors. La Maison de la formation de Grigny est **une association** qui a repris à son compte le projet initié par la Communauté de communes ; elle est hébergée dans un bâtiment qui appartient à la ville de Grigny. Le conseil d'administration est composé de 18 membres, dont 4 élus et des personnes qui ont participé à la mise en place du projet depuis 4 ans. La dynamique a été très participative depuis l'origine du projet, avec des élus qui influencent fortement cette dynamique.

#### Adélaïde Ribot s'interroge sur le fonctionnement du prêt d'ordinateur à domicile ?

**Jacques Houdremont** explique que les personnes en bénéficiant viennent à titre individuel ou sont envoyées par des structures telles que le GRETA. La personne doit être en capacité d'expliquer son projet et avoir un parrain qui peut l'aider, pour que la Maison ne se fasse pas déborder par les appels à l'aide. Par ailleurs, elle doit verser une caution symbolique qui est rendue au retour de l'ordinateur. Les prêts s'effectuent pour une durée de trois mois non renouvelable.

**Alain Blum** indique que les acteurs qui travaillent dans ce domaine seront réunis début septembre pour définir les bonnes pratiques au niveau de l'agglomération et imaginer des reproductions sur d'autres territoires.

**Fabien Haug**, chargé de mission au Grand Lyon fait également partie de l'association Concordia qui organise des chantiers de jeunes bénévoles.

Il indique que lorsque cette association arrive dans une commune, il est assez fréquent que les acteurs locaux soient mal informés de la tenue du chantier, aussi l'intégration n'est effective qu'à la fin du chantier.

Fabien Haug constate que l'activité de la Maison semble améliorer cette situation.

Il lui paraît intéressant de valoriser le travail d'utilité collective des personnes à travers un moyen de communication comme un site Internet, ce qui permet de développer d'autres tâches que celles liées au chantier.

### ... ou aux activités culturelles ?

Concernant la **Biennale de la Danse**, **Xavier Phélut** précise que les participants du défilé sont des amateurs, certains ont une pratique d'autres non. Peu ont une pratique à l'année. A Rillieux, des « sorties accompagnées » sont organisées, avec une préparation des sorties et un accompagnement physique des personnes au spectacle.

De plus, les 3 000 participants du défilé de la biennale sont invités à un spectacle de leur choix. Il y a une préparation pour le choix du spectacle car souvent, les personnes choisissent un lieu avant de choisir un spectacle.

**Emmanuelle Barbier-Maître** souligne que l'autonomie pour l'accès aux spectacles est un processus long. « Culture du cœur » est un excellent levier pour travailler sur cette question. La mise à disposition de places gratuites est un accompagnement vers cette autonomie. L'école du spectateur organise des visites de lieux, des rencontres avec les

artistes, travaille sur des parcours de trois spectacles dans l'année. Emmanuelle Barbier-Maître indique que « Culture du cœur » est tout à fait disposé à venir dans les structures d'insertion pour accompagner les travailleurs sociaux.

### **Quels sont les partenariats possibles pour diffuser ces pratiques sur les territoires ?**

**Brigitte Bousquet, adjointe au maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon** souhaiterait que l'action menée par la Maison de la formation de Grigny puisse être modélisée. Elle demande si cela a déjà été envisagé et si des partenariats avec la Maison de Lyon qui verra le jour d'ici le 31 décembre prochain pourraient être développés.

**Jacques Houdremont** répond qu'il est bien sûr possible de prendre contact avec l'équipe de Grigny qui est disponible pour échanger sur l'expérience menée et envisager des partenariats.

A ce propos, **Guy David** indique qu'il serait intéressant que la Maison des TIC de Grigny prépare un point sur son rôle, sa place et son intégration dans la Maison de l'emploi et de la formation de Givors .

Ce sujet pourrait être mis à l'ordre du jour, des travaux communs dans le cadre de la **mutualisation** et de la **mise en réseau**.

### **L'insertion par la culture : intérêt, difficultés et appréhension**

**Michèle Vullien** fait part de son expérience à Dardilly. Sur la demande d'une adjointe et de l'assistante sociale, le CCAS a tenté d'étudier comment amener vers des lieux culturels des gens éloignés de la culture. Des personnes en recherche d'emploi pouvant être intéressées ont été identifiées, beaucoup des femmes ont accepté de venir à des spectacles, gratuits ou payant pour un montant symbolique. Le résultat est très positif, mais il reste difficile pour certains d'aller ensuite seul à un spectacle. Il semble qu'il faille accompagner les personnes, pour vaincre cette part de leur fragilité.

Une nouvelle personne sera embauchée au CCAS et la ville contactera le Plie car ces actions sont importantes pour les petites communes. Dans les communes de l'Ouest lyonnais, pourtant aisées socialement, certaines personnes se trouvent en difficulté et ne savent pas à qui s'adresser.

Par ailleurs, ces communes doivent faire face au vieillissement de la population. Il ne s'agit plus là d'insertion par l'économie, mais d'un autre défi à relever pour faire vivre ces communes. Pour y parvenir, il convient de se défaire des stéréotypes et ne pas passer à côté des occasions d'agir, d'où l'importance de ce club.

Pour approfondir cette question, **Guy David** souligne l'importance de **faire attention à l'illusion** quand on parle d'insertion par la culture, il précise qu'il s'agit de l'illusion d'emmener des gens dans des sphères où ils ne se retrouveront pas. Cette question est sous-jacente ; quand elle n'est pas exprimée, elle est ressentie et doit être prise en compte. Pour y échapper, il s'agit de créer une véritable organisation. Ainsi, il serait intéressant d'avoir une publication sur « Culture du cœur » pour indiquer **comment mener à bien ces actions, comment communiquer avec les communes, les CCAS...**

L'insertion par la culture allie plusieurs préoccupations :

- La simplification, la démythification : dire, en quelque sorte, que **la culture c'est pour tous** ;

- l'orientation vers l'insertion professionnelle grâce des activités culturelles : la couture, la menuiserie, la ferronnerie... Ces activités permettent de remettre en mouvement, de retrouver une capacité à travailler.

**Brigitte Bousquet** : Dans le cadre de la Programmation insertion la ville travaille avec le Plie. L'insertion se fait par le **savoir-faire** mais également beaucoup par le **savoir être**. Les personnes en difficulté doivent passer par une meilleure façon d'être dans le monde en général, donc être elles-mêmes par rapport aux autres. Le pari est fait d'y arriver par la culture.

Aujourd'hui, nous avons parlé de l'individu *spectateur*, je parlerai de **l'individu acteur**. Nous avons développé des actions autour du théâtre, avec « Culture du cœur » et « Drama ». On s'aperçoit que ces actions amènent à des résultats, même si elles sont difficiles à vendre.

Ces actions représentent 10% des actions menées cette année. Nous sommes attentifs à l'évolution de cette mission, il y a donc un suivi et je pourrai témoigner ultérieurement de l'évaluation de ces projets.

Pour **Emmanuelle Barbier-Maitre**, l'accès au spectacle est important, mais également l'accès à la création, à la créativité. C'est se sentir vivant qui procure un avantage. De plus, la culture se nourrit de l'insertion, car les personnes en insertion apportent de la matière à l'artiste et une alchimie formidable se crée.

### **Culture et politique publique, quelle articulation ?**

**Nadia Mabile**, chargée de mission Agenda 21 au Grand Lyon souligne qu'il y a dans la salle des personnes qui mettent en oeuvre des démarches de développement durable dans leur commune, voire des agendas 21. **Le volet culturel se révèle souvent absent de ces politiques publiques**. La Communauté urbaine n'a pas la compétence culture, même si elle finance les biennales ou les journées du patrimoine et si ces thèmes sont abordés à travers le volet insertion. Cependant, la culture est un objet à part entière des politiques de développement durable que les communes peuvent mettre en avant dans le cadre de leurs compétences ; le Grand Lyon a également un rôle à jouer au-delà de ce qui est écrit dans le CUCS. Les agendas 21 de l'agglomération et des communes, doivent être des outils de démultiplication de cette thématique, mais la question de la méthode reste posée.

**Michèle Vullien** déplore la faible représentation des communes à cette réunion. Elle souhaite une plus forte mobilisation à travers ce Club qui a pour ambition de travailler sur les différents volets de l'agenda 21, de partager et mutualiser des expériences.

**Michel Chotard**, adjoint au maire de Genay constate que l'absence des élus démontre que les volets économie et culture de l'agenda 21 n'ont pas encore été compris et que l'approche strictement environnementale domine.

### **La mise en oeuvre de la clause d'insertion : Qui décide ?**

**Corinne Dubos, Maire-adjointe à Saint-Priest**, constate que l'entreprise choisit sa façon de mettre en oeuvre la clause d'insertion une fois qu'elle est attributaire le marché. Elle souhaite qu'un travail soit engagé avec le Plie Uni-Est lorsque des marchés sont lancés et bien avant qu'ils soient écrits et publiés, pour déterminer sur quels marchés il est intéressant de positionner une clause ou pour être sûr que du personnel possédant les qualifications nécessaires puisse être proposé.

**Adélaïde Ribot** approuve et précise que ce n'est pas à la maîtrise d'ouvrage de décider de quelle façon sera appliqué la clause, mais à l'entreprise. La clause est rédigée dans le CCAP et définit le public prioritaire et les modalités de mise en œuvre de cette clause. Les différents choix sont expliqués et les entreprises sont informées. A Rillieux, une à deux réunions par an sont organisées par le Plie avec la Direction Cadre de vie. Tous les marchés de la ville qui vont être lancés dans l'année sont alors étudiés pour repérer ceux pour lesquels la clause est adaptée.

### **Comment la mettre en œuvre ? Qui sont les acteurs ressources ?**

**Guy David** s'inquiète de savoir **comment la clause a été mise en œuvre pour certains marchés**. En effet, si la clause est inscrite sans que le dispositif ait été mis en place en amont et sans suivi ni évaluation, c'est un coup d'épée dans l'eau... Et cela peut même s'avérer très dangereux. Une réflexion préalable approfondie doit être conduite, pour prendre les précautions et les dispositions nécessaires, afin d'en faire une mesure réussie pour la collectivité, l'entreprise et le public.

**Alain Blum** souligne que les missions confiées au PLIE SOL dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dépassent ses limites géographiques. Par exemple, le PLIE SOL s'est rendu avec les équipes politique de la ville à Fontaines-sur-Saône pour expliciter l'opération de démolition - reconstruction de la Noranchal. Il est donc possible d'intervenir sur les territoires où les PLIE ne sont pas éligibles.

**Guy David** précise que dans le cadre des moyens octroyés par le Grand Lyon au Plie, une personne travaille à temps plein sur la question. Ainsi, des interventions peuvent être menées sur des territoires non couverts par les Plie. Mais même quand le territoire est couvert par un Plie, comme à Rillieux-la-Pape, la direction Cadre de vie sollicite le Grand Lyon pour avoir un avis et savoir ce qu'il est possible de faire pour insérer la clause.

**Michèle Vullien souhaiterait une publication sur ce sujet**. Dans les communes, la vision environnementale du développement durable prime souvent, alors que l'insertion par l'économie est quelque peu mise de côté. Comment inciter à une prise en compte effective de cette clause qui peut inquiéter ? Il faudrait davantage d'informations sur le sujet, le suivi et la mise en œuvre, avec des exemples et les contacts de personnes ressources.

**Sébastien Saunier**, coordinateur développement durable à la Ville de Moins, souhaiterait disposer d'un contact sur ces questions. De plus, la ville a régulièrement des lots infructueux pour des marchés de travaux et Sébastien Saunier demande si la clause ne constitue pas un frein supplémentaire pour les entreprises.

**Alain Blum** : Dans l'agglomération, nous travaillons depuis trois ans sur de nombreux marchés passés par le Grand Lyon ou par d'autres institutions. Les deux raisons les plus fréquemment invoquées par rapport à des réticences sur la clause sont les risques de marchés infructueux et les retards de chantier. Aujourd'hui aucun marché n'a été déclaré infructueux par rapport à la mise en œuvre de la clause. A priori la liberté de choix, telle qu'elle est laissée aux entreprises et l'ingénierie qui est proposée sont opérantes.

Par rapport à la publication dont parlait Mme Vullien, nous travaillerons cet été à la réalisation d'un document qui permettra de sensibiliser les acteurs et les élus à la mise en place de la clause, avec les références des personnes à contacter. Aujourd'hui un des leviers pour la mise à l'emploi est le rapprochement du monde de l'entreprise et de l'emploi avec celui de l'insertion. Il n'est pas neutre non plus de travailler avec des mandataires comme Eurovia pour les berges du Rhône, avec les GEC, groupements

d'insertion et de qualification. C'est une manière d'aller vers une culture commune dans ce domaine.

Pour compléter cette réponse, **Adélaïde Ribot** indique que Carole Auberger, au PLIE, est l'interlocutrice de la ville de Mions sur la clause.

**Guy David** mentionne un autre obstacle éventuel : la difficulté qu'auraient les PME et TPE pour accéder aux marchés publics. Ces structures rencontrent de réels problèmes d'organisation et de capacité pour réaliser les dossiers de candidature. Il faut être conscient de ce problème et vigilant si l'on veut s'inscrire dans une perspective de développement durable.

**Michelle Vullien** clôt l'atelier et annonce la prochaine séance plénière du Club pour le développement durable du Grand Lyon qui portera sur la mobilité.